



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**Direction départementale
des Territoires**

Service Agriculture – Forêt –
Chasse

Unité Espace rural Forêt Chasse

Monsieur le Maire

3 rue de la Chapelle

54110 ANTHELUPT

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU – Amandine PERRET
Ligne directe : 03.83.91.40.76 – service : 03.83.91.40.40
ddt-afc-espacerural@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Nancy, le 08 février 2018

**Objet : Avis CDPENAF
Commune d'ANTHELUPT**

PJ :

Monsieur le Maire,

Après examen du projet d'urbanisme de votre commune, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans sa réunion du 21 décembre 2017, a rendu un **avis favorable en recommandant** de :

- retirer la notion de véhicules neufs ou usagés dans le règlement de la zone Ns,
- réduire le périmètre de la zone Nsh pour ne pas impacter la zone agricole,
- réduire la zone Nh à la propriété de l'entreprise et limiter la constructibilité à 300 m² sur l'ensemble de la zone,
- identifier les espaces forestiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de la CDPENAF et par délégation,
Le directeur départemental des territoires adjoint,

Laurent MARCOS